



École Saint-Barthélemy
Programme primaire de l'IB
Pavillon Sagard

7400, rue Sagard
Montréal, Québec H2E 2S9
Téléphone : 514-596-4858



PROCÉDURE POUR DÉPOSER UNE CANDIDATURE AU PROGRAMME INTERNATIONAL DE L'ÉCOLE SAINT-BARTHÉLEMY POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2027-2028

[Lien pour déposer le dossier de candidature de votre enfant](#)

1. Assurez-vous qu'au moins un des deux parents de l'enfant réside sur le territoire du Centre de services scolaire de Montréal à l'aide du lien suivant : [CSSDM](#)
2. Assurez-vous d'avoir en mains les documents suivants en format PDF et bien identifiés avec la dénomination demandée (au nom de l'enfant) :
 - ☐ Certificat de naissance de l'enfant¹ - (Nom_Prénom_Certificat.pdf)
 - ☐ Deux preuves de résidence² (Nom_Prénom_résidence1.pdf) et (Nom_Prénom_résidence2.pdf)
 - ☐ Annexe 1 - (Nom_Prénom_Annexe1.pdf)
 - ☐ Première communication de l'enfant³ (Nom_Prénom_communication.pdf)
 - ☐ Bulletin final de juin 2026 de l'enfant⁴ (Nom_Prénom_bulletin.pdf)
3. **Pour les enfants qui seront en 1^e année en 2027-2028**, téléchargez les annexes 2 et 3 et demandez au titulaire actuel de votre enfant ainsi qu'à son éducateur•trice de l'année dernière de les compléter et de les retourner directement à l'école à l'adresse suivante au plus tard le 30 octobre à 16 h : stbarthelemy.admission@cssdm.gouv.qc.ca
4. **Pour les enfants qui seront de la 2^e à la 6^e année en 2027-2028**, téléchargez l'annexe 2 et demandez au titulaire de votre enfant de la compléter et de la retourner directement à l'école à l'adresse suivante au plus tard le 30 octobre à 16 h : stbarthelemy.admission@cssdm.gouv.qc.ca
5. **Pour les enfants qui feront leur entrée au préscolaire en 2027-2028**, téléchargez l'annexe 3 et demandez à l'éducateur•trice de votre enfant de la compléter et de la retourner directement à l'école à l'adresse suivante au plus tard le 30 octobre à 16 h : stbarthelemy.admission@cssdm.gouv.qc.ca
6. Remplissez le formulaire de dépôt d'une candidature en cliquant sur le lien déposé sur le site internet de l'école et n'oubliez pas d'y déposer tous les documents mentionnés au point 2. Assurez-vous d'inscrire l'adresse courriel avec laquelle vous vous êtes connectés lors de la rencontre d'information du 23 septembre dernier.





École Saint-Barthélemy
Programme primaire de l'IB
Pavillon Sagard

7400, rue Sagard
Montréal, Québec H2E 2S9
Téléphone : 514-596-4858



IMPORTANT

Veillez prendre note que même s'il est inscrit « *nom de l'enfant qui passera un examen d'admission* » sur le formulaire de dépôt, aucun test ne sera effectué par notre établissement. Notre processus d'admission repose sur l'analyse de la conformité des candidatures reçues. Nous vous invitons à lire notre « Politique d'admission » pour obtenir plus d'information à ce sujet.

Il incombe à chaque parent de s'assurer que l'ensemble des documents requis a bien été déposé à l'aide du lien internet fourni et que l'annexe 2 ou 3, selon le cas, a été transmise par courriel par l'éducateur•trice ou le titulaire de votre enfant. L'école ne procédera à aucun suivi ni à aucune confirmation concernant la réception des documents. Par conséquent, nous vous prions de ne pas nous contacter à ce sujet, car aucune information ne pourra vous être communiquée.

Nous vous rappelons que tous les candidats recevront une réponse, positive ou non, par courriel au plus tard le 30 novembre 2026. Il est inutile de téléphoner à l'école car aucune réponse ou information quant à la conformité de la candidature ne vous sera communiquée. Merci de votre compréhension.

¹ **Pour les enfants nés à l'étranger :** Si l'élève est né à l'étranger, vous devez fournir le certificat de naissance du pays d'origine ET l'un des quatre documents suivants, la carte de citoyenneté canadienne OU le certificat de citoyenneté OU la carte de résident permanent OU la fiche relative au droit d'établissement (IMM1000) OU la confirmation de résidence permanente (IMM5292) au nom de l'enfant. Pour plus de détails sur les documents à fournir : [Étapes, conditions et formulaires : Inscription dans les écoles](#)

² **Première page seulement avec l'adresse de résidence clairement indiquée. Vous pouvez clavarder les informations non essentielles. Preuves de résidence acceptées :** Relevé d'emploi, permis de conduire du Québec, compte de taxe scolaire ou municipale, acte d'achat de la propriété résidentielle qui indique le nom du propriétaire, facture ou état de compte d'une compagnie de téléphonie résidentielle, d'électricité ou de câblodistribution, preuve d'assurance d'habitation, preuve d'une affiliation à une association professionnelle québécoise, relevé de compte bancaire au Québec, relevé de carte de crédit, avis de cotisation de Revenu Québec, avis de paiement de soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec. Veuillez prendre note que les baux sont refusés.

³ **Uniquement pour les enfants qui seront de la 1^{re} à la 6^e année en 2026-2027.**

⁴ **Uniquement pour les enfants qui seront de la 2^e à la 6^e année en 2026-2027.**

